

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Non soutenu

N° CD77

AMENDEMENT

présenté par
M. Tivoli

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le maintien dans un état de conservation favorable »,

les mots :

« la préservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel.